

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

La Vie de l'U. A. G. — Réunion des Espérantistes.

Informations

Application des articles 146 et 147 de la dernière loi de finances. —
Légion d'honneur. — Remerciements du Ministre de la Marine.
La Familiale des Soldats Aveugles.

Tribune Libre

Lettres de camarades.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Assemblée Générale de la
Départementale du Finistère du 7 Juillet 1932. — Section Régionale
de Bordeaux. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 106-31

80P 606

PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

La Vie de l'U. A. G.

Depuis que notre Association existe et qu'elle a pris pour devise « Pour les Aveugles, par les Aveugles », la ligne de conduite de l' « U.A.G. » ne s'est pas écartée de cette formule et l'esprit qui, en décembre 1918, présidait à sa formation, reste toujours vivace et inspire les camarades qui ont l'honneur de diriger notre groupement.

Les hommes cependant ont changé et il nous a paru intéressant de publier ici la composition du premier Conseil d'administration et de rappeler quels furent les présidents, trésoriers et secrétaires généraux qui se sont succédés à la tête de l'Union, ainsi que les noms de nos amis voyants qui, dès la première heure, n'ont cessé de nous apporter leur dévoué concours :

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

1^{er} DECEMBRE 1918

PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Albert, Antoine, Aubin, Baquet, Béguin, Bocquet, Bourguignon, Briel, Cagneul, Chounet, Conan, Dallet, Daugas, Dormont, Dufourc, Goubin, Groussier, Guillet, Izaac, Julienne, Lallement, Laffargue, Lagarde, Leloup, Panterne, Planquette, Roy (René), Sallerin, Weber.

PREMIER BUREAU

Président : Sallerin.

Vice-présidents : Laffargue, Chounet, Dufourc.

Secrétaire général : Bourguignon.

Trésorier : M. Mayer.

PREMIERS COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. Mayer, de Traversay, Wurmser.

PREMIERS MEMBRES DU COMITÉ D'ACTION

Mme Bouchard, Mlle Quénu (Mme Contamin), MM. Gourdon, Bloch, de Traversay.

1918-1932

Présidents : 1918-1920, Sallerin; 1920-1921, Izaac; 1921-1922, Goubin; 1922-1923, Izaac; 1923 (oct.), Scapini.

Secrétaires généraux : Décembre 1918 à mars 1919 : Bourguignon. De mars 1919 à décembre 1920 : Izaac. Janvier à mars 1921 : Bertrand. Mars à novembre 1921 : Izaac. Novembre 1921 à janvier 1922 : Laffargue. Janvier 1922 à octobre 1923 : Favret. Octobre et novembre 1923 : Dufourc. Novembre 1923 à décembre 1925 : Favret. Décembre 1925 à février 1927 : Conan. Février 1927 à juin 1927 : Favret. Juin 1927 à avril 1930 : Bloncourt. Depuis avril 1930 : Amblard.

Trésoriers : 1918 à 1920 : M. Mayer. 1920 à 1923 : M. Boetzel. Depuis 1923 : M. L'Evesque.



Réunion des Espérantistes

A la fin du mois de juillet eut lieu à Paris un Congrès International d'Espéranto, auxquels prenaient part les représentants de nombreuses nations.

Concuremment avec ce Congrès se tint une réunion d'Aveugles de tous les pays qui, par le moyen de cette langue artificielle, ont pu discuter des diverses questions intéressant les Aveugles.

Le 2 août, l'« *Union des Aveugles de Guerre* » a eu le plaisir de recevoir à son siège social, rue Ballu, ces délégués aveugles et de leur manifester ainsi l'intérêt que les Aveugles de guerre français portent à tout ce qui peut développer « le mieux-être » des Aveugles du monde.

Notre camarade Lauté, vice-président, entouré de plusieurs administrateurs a, au nom du Bureau et du Conseil, reçu ces aimables visiteurs et leur a adressé, au nom de tous les membres de l'U.A.G., les paroles de bienvenue qui furent traduites en espéranto par notre camarade Masselier.

Nous donnons ci-après le compte rendu de cette amicale réunion.

Réception faite aux Espérantistes étrangers

Étaient présents : Lauté, L'Evesque, Courteix, Malgat, Fauvel. M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

LAUTÉ. — Nous sommes heureux de vous recevoir dans la maison de l'Union des Aveugles de Guerre, Association qui comprenait à l'origine de sa fondation plus de 4.000 blessés, mais qui, par suite

de vides faits dans nos rangs, conséquence de graves blessures, se trouve réduit à environ 2.000 camarades.

C'est peut-être à cause de la disparition prématurée de beaucoup d'entre nous que l'esprit de solidarité s'est davantage accentué parmi les Aveugles de guerre. C'est pour cela aussi que nous tenons davantage à notre devise « Tout pour les Aveugles, par les Aveugles », devise qui a sa consécration, si je puis dire, dans le plan initial d'organisation du groupement, puisque les Aveugles de guerre de France élisent chaque année un Conseil d'administration de 30 camarades qui, à son tour, élit un Bureau de 5 camarades Aveugles de Guerre qui dirige le groupement.

Si j'évoque devant vous cet esprit de solidarité et si par ailleurs j'évoque l'état d'âme qui se dégage de l'infortune commune qui nous caractérise identiquement aux yeux des voyants, c'est pour justifier surabondamment les sentiments de profonde sympathie qui nous animent à votre endroit et que nous tenons à vous témoigner aujourd'hui.

A cause de la période des vacances, beaucoup de nos camarades regrettent de ne pas être parmi nous aujourd'hui, mais avec mes camarades du Conseil d'administration qui ont bien voulu m'assister, nous nous en faisons les interprètes autorisés pour vous souhaiter une affectueuse bienvenue.

Vous assistez en ce moment, pour la première fois à Paris, à un Congrès International de Groupements d'Aveugles.

Paris, ville de Louis Braille, de Valentin Haüy, et je ne voudrais entrer dans le détail que pour vous dire que ces noms évoquent en nous toute la gratitude que nous leur devons. En faisant allusion à ces hommes, je voudrais simplement dire qu'ils ont été les précurseurs de l'évolution sociale de l'aveugle, évolution qui lui a permis de conserver sa dignité d'homme et de tenir la place à laquelle il a droit dans la société humaine.

Soyez persuadés, mes chers camarades, que nous suivons vos travaux avec grand intérêt et nous sommes convaincus, que, guidés et inspirés par la vie intérieure profonde faite de désillusions souvent, de déceptions cruelles parfois, mais aussi d'espoirs vivaces, vous continuerez dans la plus large mesure à accentuer cet esprit typhophile qui manque encore beaucoup dans le monde et que vous apporterez également au sort général de l'aveugle les améliorations les plus sensibles et les plus fécondes.

Et pour terminer, mes chers amis, et en vous remerciant de nous avoir procuré le plaisir de vous recevoir aujourd'hui, tout à l'heure

en acceptant la coupe qu'on va nous tendre, je boirai à la prospérité de vos groupements respectifs et également au succès complet des travaux que vous entreprenez au Congrès de Paris 1932.

Le camarade Masselier, vice-président de l'U.A.B.O. en France, qui a traduit les sentiments de bienvenue, va vous dire quelques mots.

MASSELIER. — Cet encouragement sera pour nous d'une très grande force pour les luttes à venir, parce que nous sommes tous des combattants pour la paix.

Je bois à la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre français et tout spécialement ce toast je le porte aussi au nom d'une de nos organisations qui fut parmi les premières à adhérer à notre Association Universelle des Aveugles, je veux parler de l'Union des Aveugles de Guerre Polonais. Je demanderai maintenant à un représentant de chaque nation d'adresser de bons souhaits.

SIR THOMAS, *Angleterre*. — Je suis heureux de saluer aujourd'hui les Aveugles de Guerre français. Je sais quel a été le prix de notre collaboration pendant la guerre et je remercie l'Union des Aveugles de Guerre français de leur cordiale réception.

PÈRE AGNELLO, *Belgique*. — Au nom de mes camarades aveugles d'infortune et plus particulièrement au nom de nos communs camarades aveugles de guerre, je remercie très cordialement nos camarades aveugles de guerre français de leur cordiale réception.

Tchéco-Slovaquie. — Pour tous mes camarades d'infortune de Tchécoslovaquie et plus particulièrement au nom des aveugles de guerre dont je suis certainement le fidèle interprète, je remercie les aveugles de guerre français pour leur cordiale hospitalité et c'est à leur santé et à leur prospérité que je bois.

Allemagne. — C'est au nom de tous mes camarades aveugles d'Allemagne que je remercie l'Union des Aveugles de Guerre Français pour sa cordiale hospitalité et au nom des aveugles de guerre allemands, en regrettant l'absence de notre camarade Halphman, aveugle de guerre lui-même, qui est le trésorier de notre Société des Espérantistes Aveugles d'Allemagne, qui a été empêché au dernier moment de venir par des maux, suite de la guerre. C'est aussi en son nom personnel que je salue les aveugles de guerre français et leur porte mes meilleurs souhaits.

Espagne. — Au nom de mes camarades espagnols espérantistes, je cherche à témoigner ici le grand honneur et aussi le grand plaisir que j'éprouve de la réception qui nous est faite aujourd'hui par les aveugles de guerre français.

Irlande. — Au nom de mes camarades Irlandais, je m'associe à tous les remerciements des camarades qui m'ont précédé, et je m'empresse de dire que depuis que nous sommes ici en France on a l'air de vouloir nous assassiner sous toutes sortes de gentillesses. J'espère tout de même que nous reviendrons entiers chez nous.

Italie. — Mon camarade qui m'a précédé craint que l'on arrive à nous tuer par tellement de gentillesses et de politesses. Je rappelle la parole d'un de nos philosophes italiens qui dit : « Des maux comme ceux-là sont de véritables résurrections », et je vous adresse pour une aussi chaleureuse réception le salut fraternel de notre cher soleil d'Italie.

(Sans doute le champagne commence à faire son effet !) Comme conclusion : Vive la France.

Pays-Bas. — Au nom de tous mes camarades hollandais, je m'associe à l'expression de reconnaissance de tous mes camarades. Naturellement je ne peux associer les aveugles de guerre, car heureusement dans notre pays nous n'avons pas eu à souffrir de la guerre ; néanmoins nous sommes des combattants de la paix et grâce à l'espéranto nous travaillons pour que n'arrive plus, camarades français, le cataclysme qui a causé votre cécité.

Norvège. — Deux mots seulement : merci bien.

Suède. — Au nom des aveugles suédois, je salue et je remercie.

Pologne. — Au nom des aveugles polonais, et au nom des aveugles de guerre, car moi-même j'ai souffert de la guerre, j'exprime tous mes remerciements aux aveugles de guerre français et tous mes souhaits de bonheur.

MASSELIER. — Tous nos camarades qui représentent les nations adhérentes à notre Congrès vous ont salué. Malheureusement beaucoup n'ont pu envoyer de délégué par suite des circonstances économiques très difficiles ; entre autres, la Yougoslavie, dont le professeur Romanovitch, qui est le Valentin Haüy de la Yougoslavie, nous a envoyé son témoignage de chaleureuse affection.

De Hongrie et de Russie des camarades devaient venir, ils ont fait tout leur possible, mais n'ont pas réussi.

.....
A la fin de la cérémonie, FAUVEL prit la parole pour dire l'émotion qu'il ressentait de constater que des hommes appartenant à des nations toutes différentes de langage pouvaient, dans un même cadre, se comprendre et établir ainsi entre eux un lien d'affection qui fait plaisir à souligner.

NOTES ET INFORMATIONS

Application des articles 146 et 147 de la dernière loi de finances

A la suite de nombreuses démarches du Bureau de l'Union et après la très précise intervention à la Chambre de notre Président, le Parlement a voté dans la dernière loi de finances l'article 146 qui a pour objet de porter à 16.000 francs, à compter du 1^{er} juillet 1932, le taux d'allocation n° 5 bis en faveur des catégories suivantes de grands invalides, bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 :

- a) Aveugles ;
- b) Amputés de deux ou de plus de deux membres ;
- c) Paraplégiques.

Pour bénéficier du relèvement du taux prévu par l'article 146 de la loi de finances du 31 mars 1932, l'instruction ministérielle précise que la seule condition à remplir est d'être bénéficiaire de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 pour une des infirmités suivantes : cécité complète, amputation de deux ou de plus de deux membres, paraplégie.

Nous remarquons que dans cette instruction ministérielle, le mot « aveugles » mentionné dans l'article 146 a disparu et que les bénéficiaires doivent être atteints de cécité complète. Or, plusieurs de nos camarades, ayant produit pour bénéficier du relèvement des 1.000 fr., leur notification de pension sur laquelle l'indication de leur diagnostic était « cécité pratique », se sont vu refuser par les intendants, le bénéfice de cette augmentation. Or, aux termes du barème annexé à la loi de 1919, ainsi qu'à ceux du décret du 5 juillet 1930, sont considérés comme aveugles les mutilés dont la vision est réduite à 1/20, qui sont, de ce fait, bénéficiaires de l'article 10.

En effet, beaucoup de nos camarades auxquels il reste quelques centièmes de vision se trouvent dans l'impossibilité absolue de se conduire et l'indemnité que nous avons demandée pour compenser, en

partie, notre privation de liberté, ne serait pas ainsi accordée à des mutilés pour lesquels elle a été créée.

Nous sommes intervenus auprès du ministère des Pensions, ainsi qu'auprès des intendants, pour que ces erreurs, que plusieurs de nos camarades nous avaient signalé, soient redressées et nous avons appris, avec plaisir, que quelques-uns d'entre nous avaient déjà reçu satisfaction.

Nous conseillons donc aux camarades qui éprouveraient quelques difficultés pour bénéficier de la nouvelle augmentation d'adresser une réclamation au ministère, afin que justice leur soit rendue, sans oublier de nous faire part de leurs démarches pour que nous puissions seconder leurs efforts.

L'article 147 de la loi de finances du 31 mars 1932 crée, à compter du 1^{er} juillet 1932, une nouvelle allocation aux grands invalides, dite allocation n° 7, attribuable aux amputés d'un membre dont le taux est variable selon l'amplitude de l'amputation.

Pour bénéficier de l'article 147 de la loi de finances du 31 mars 1932, il faut et il suffit d'être pensionné pour amputation d'un membre au titre de la loi du 31 mars 1919. En raison du caractère même de cette allocation tel qu'il résulte des travaux et discussions préparatoires à la loi, elle n'est pas attribuable aux amputés de deux membres ou aux invalides ayant perdu l'usage de deux membres, qui bénéficient déjà de ce même fait de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, et, partant, de l'allocation n° 5 bis. Elle est attribuable à toute amputation en sus d'infirmités ayant ouvert droit au bénéfice de l'article 10 (aveugle amputé d'un membre, paraplégique amputé d'un bras, amputé de trois membres). En cas d'amputation de trois membres, l'amputation choisie pour déterminer le taux de l'allocation n° 7 est l'amputation la plus grave. Elle n'est pas attribuable aux bénéficiaires de l'allocation n° 6 bis au taux de 12.500 francs pour amputations (amputés de quatre membres, aveugles amputés de deux membres).

Le taux de l'allocation est variable suivant l'importance de l'amputation et suivant que celle-ci concerne un membre supérieur ou un membre inférieur.

Il est ainsi fixé :

a) Amputation du membre supérieur :	
Poignet	200 francs
Avant-bras	300 —

Coude	400 francs
Bras	600 —
Sous-tubérositaire	800 —
Désarticulation de l'épaule	1.000 —

b) Amputation du membre inférieur :

Tibio-tarsienne	100 francs
Jambe	200 —
Genou	400 —
Cuisse	600 —
Sous-trochantérienne	800 —
Désarticulation de la hanche	1.000 —

L'allocation N° 7 est cumulable avec toutes les autres allocations aux grands invalides, hormis l'allocation N° 4 bis. Les amputés pouvant prétendre simultanément aux allocations N° 4 bis et N° 7 peuvent opter pour la plus avantageuse.

Il résulte de cette instruction que nos camarades aveugles et amputés d'un membre peuvent prétendre au bénéfice de cette allocation qui devrait leur être attribuée selon l'importance de leur amputation et pour l'obtention de laquelle ils devront, comme pour la précédente, adresser une demande au Sous-Intendant de leur département.

H. A.

Légion d'honneur

Le *Journal Officiel*, du 7 septembre, publie un décret en date du 31 août 1932, promouvant dans l'Ordre de la Légion d'honneur, un certain nombre de mutilés, réformés à 100 %, bénéficiaires des articles 10 et 12.

Cette première liste est le commencement de l'application de la loi du 2 janvier dernier qui, par son article 2, doit faire nommer la plupart d'entre nous au grade supérieur dans l'Ordre.

Nous publions ci-après les noms des membres de l'U.A.G. compris dans cette première liste et, en les félicitant, nous espérons que de prochaines promotions viendront bientôt nous apporter les noms de tous ceux d'entre nous qui ont droit à cet avancement.

Sont promus au grade de grand-officier :

NOIREAUX (Victor), ancien capitaine du 110° régiment d'infanterie.

Au grade de commandeur :

- CANTARA (Antoine, Raymond, Pierre, Robert), ancien sous-lieutenant du 46° R. I.
 DALLET (François), ancien sous-lieutenant au 264° R. I.
 MARIANI (Jacques, Antoine), ancien lieutenant du 8° Régiment de Tirailleurs Algériens.
 MARTIN (Jean, Victor, Marcel), ancien capitaine au 151° R. I.
 RENAUX (Louis, Marc), ancien lieutenant du 87° R. I.
 ROY (René, François, Joseph), ancien lieutenant du 24° Régiment d'Artillerie de campagne.
 SABIANI (Xavier), ancien lieutenant du 155° R. I.

Au grade d'officier :

- ALMEY (Céleste, Alphonse, Fernand), ancien soldat du 5° Régiment d'Artillerie de campagne.
 ARNOUX (Fernand, Gabriel), ancien sergent du 18° R. I.
 AUBERT (Sauveur, Bonaventure, Joseph), ancien soldat du 82° Régiment d'Artillerie lourde.
 AUCAIGNE (Jean, Antoine), ancien soldat du 56° R. I.
 BAYLE (Maurice, Henri, Léon), ancien soldat du 239° R. I.
 BENEL (Edouard, Albert), ancien caporal du 4° Rég. de Zouaves.
 BLOCH (Charles), ancien soldat du 332° R. I.
 BONNICHON (Auguste, François), ancien caporal du 87° R. I.
 BONY (Firmin, Eugène), ancien soldat du 9° Régiment de Zouaves.
 BOUCHER (Emile, Henri), ancien soldat du 168° R. I.
 BOUZIT BELKACEM BEN ALI, ancien soldat du 7° Régiment de Tirailleurs Algériens.
 BRUSSON (Joseph), ancien soldat du 334° R. I.
 BUCKEL (Georges), dit LEFEVRE, ancien soldat du 335° R. I.
 BUTEAU (Louis, Maurice), ancien sergent du 5° Bataillon de Chasseurs à pied.
 CABASSON (Maurice, Antoine), ancien soldat du 1^{er} Rég. de Génie.
 CAILLEAU (Jean, Joseph, Gaston), ancien caporal au 296° R. I.
 CALMÈS (Firmin, Germain, Jean), ancien soldat du 14° R. I.
 CAMPARDON (Célestin, Jean, Marie), ancien soldat du 412° R. I.
 CARPENTIER (Marceau, Henri, Vincent), ancien brigadier du 21^e Régiment de Dragons.
 CASSAR (François, Paul, Joseph), ancien soldat du 4° Rég. de Zouaves.
 CHAMPEY (Louis, Auguste, Honoré), ancien soldat du 27° R. I.

CHARRIAUT (Emmanuel), ancien soldat du 174° R. I.
CHESNEAU (Louis, Léon), ancien soldat du 168° R. I.
CLOUP (Roger, Jean), ancien soldat du 124° R. I.
COUESNON (Marie, Ange), ancien soldat du 9° R. I.
CURÉ (Paul, Auguste), ancien soldat du 27° R. I.
DRION (Louis, Marie), ancien soldat du 407° R. I.
DUCORNET (Paul), ancien soldat du Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc.
FAUTSCH (René), ancien canonnier du 500° Rég. de Chars d'assaut.
GARDETTE (Lucien), ancien caporal du 30° Bataillon de Chasseurs Alpains.
GUILLAM (Edmond, Louis, Marie), ancien aspirant du 118° R. I.
HOUOT (Louis, Ernest, Paul), ancien sergent du 17° Bataillon de Chasseurs à pied.
HUGUES (Daniel, Joseph), ancien soldat du 171° R. I.
LA COSTE DE FONTENILLES (Paul, Jules, Louis, Jean), ancien sergent du 7° R. I.
LANCON (Horace, Edgard), ancien sergent du 3° Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique.
LAUTÉ (Robert, Ernest), ancien caporal du 44° R. I.
LE GOFF (Joseph-Marie), ancien caporal du Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc.
LEMAIRE (Georges, Adolphe), ancien soldat du 348° R. I.
LEVEAU (Eugène, Désiré), ancien sergent-major du 84° R. I.
MAGUET (François, André), ancien soldat du 110° R. I.
MESLIN (Georges, Marcel), ancien soldat du 405° R. I.
MILLEREAU (Camille, Robert), ancien soldat du 77° R. I.
MOLUCON (Germain, Adolphe, Georges), ancien caporal du 135° R. I.
MOUNIER (Félix, Amédée), ancien caporal du 4° Rég. de Zouaves.
NOËL (Henri, Paul, Louis), ancien adjudant du 167° R. I.
PARADIS (Gabriel, Jean), ancien soldat du 42° R. I.
PARENT (André, François, Eugène), ancien adjudant du 9° Régiment Tirailleurs Algériens.
PIOLLET (Germain, Joseph), ancien soldat du 28° Bataillon de Chasseurs à pied.
PRÉVOST (Gustave, Vincent), ancien soldat du 154° R. I.
RAIN (Maurice, Albert, Fernand), ancien soldat du 72° R. I.
RAMELOT (Etienne, André), ancien soldat du 132° R. I.

REYNE (Jean, Marie, Eugène, Roger), ancien brigadier du 24° Régiment d'Artillerie de campagne.
REYNES (François, Alphonse, Marie), ancien sergent-major du 215° R. I.
RONDEAU (Jean, Baptiste, Louis), ancien soldat du 103° R. I.
ROULET (Pierre), ancien soldat du 4° Régiment de Zouaves.
ROYER (André, Joseph), ancien soldat du 42° Régiment d'Artillerie de campagne.
SAILLOT (Jean, Henri), ancien sergent du 329° R. I.
SCHNEIDER (Georges, Pierre), ancien soldat du 146° R. I.
SERIEYS (Albert, Guillaume, Eugène, Marius), ancien sergent du 47° R. I.
TERRAS (Jean, Louis, Auguste), ancien soldat du 173° R. I.
THERET (Georges, Joseph), ancien soldat du 150° R. I.
VIN (Pierre), ancien soldat du 169° R. I.

Remerciements du Ministre de la Marine

Bureau des Télégrammes officiels.

N° 0757044/AV.

Marine à « Union Aveugles Guerre »,
25, rue Ballu, Paris.

04021. — Cab. O. Profondément touché des sentiments attristés que vous avez bien voulu adresser à la mémoire des disparus du « Prométhée ». Vous remercie très vivement.

Georges LEYGUES.

La Familiale des Soldats Aveugles

Le Conseil d'administration de « La Familiale des Soldats Aveugles » informe les camarades que les réunions de la saison 1932-1933 auront lieu aux dates ci-après dans la Salle des Fêtes du Jardin d'Enfants Raymond-Susset, 186, quai de Valmy (Métro Jaurès).

En 1932 : les dimanches 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

En 1933 : les dimanches 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai et 4 juin.

Les réunions auront lieu, comme habituellement, de 14 h. 30 à 18 h. 30, et comprendront concert, goûter et sauterie.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons de nos camarades différentes lettres, que nous publions ci-après :

« Chers camarades,

« Satisfait de la création de la Caisse Maladie, nous accordant certains avantages en cas de maladie, je proposerai une plus ample satisfaction quand le besoin se fera sentir parmi nous pour pouvoir bien se venir en aide dans les moments malheureux, de créer au sein de l'U.A.G. une Caisse de secours mutuels alimentée par une minime cotisation de un ou deux francs par mois, petite somme qui, en peu de temps, constituerait un capital, et j'ose espérer qu'elle renforcera favorablement la caisse maladie pour permettre à celle-ci de subvenir à tous les besoins nécessités par la maladie des intéressés.

« Je compte, chers camarades, que vous me comprendrez, et que vous n'hésitez pas à participer à ma proposition, laquelle peut être bienfaitrice pour tous les membres de l'Union.

« Croyez, chers camarades...

« Prosper GAILLY, Belesta (Ariège). »

« Chers Camarades,

« Je réponds ici immédiatement à la lettre de notre camarade Cagnard, parue dans notre dernier Bulletin, en même temps que la mienne et celle des camarades de Dreuil et Briel.

« Les chiens-guide ne sont pas ce que le ferait croire les remarques de Cagnard. Je le prouve et suis convaincu que tous les possesseurs de chiens-guide seront de mon avis.

« 1° Par ces temps où les autos deviennent de plus en plus nombreuses, le chien-guide, tel que nous le délivre « L'Œil qui voit », conduit mieux que tout guide voyant, car son attention n'est jamais

en défaut comme celle d'un guide humain que la conversation ou toute autre cause peut distraire.

« J'ai fait, avec ma chienne, — et tous les camarades ayant été à Vevey en ont fait autant, — des exercices de conduite à Lausanne, un jour de grand marché et la traversée de la place Saint-François et de toute la ville à ce moment, sont une preuve irréfutable que ces admirables bêtes sont aptes plus que quiconque à nous conduire et nous protéger partout et n'importe où.

« 2° Je ne comprends pas pourquoi nos chiens-guide seraient un danger pour les enfants et seraient un sujet de chicanes à Franceville, car ces bêtes sont très sociables et ne se séparent jamais de leur maître, qui les a en permanence à ses côtés et ils sont en laisse pour sortir.

« 3° Nos chiens ne font jamais leurs ordures n'importe où et seulement à un endroit que leur maître leur indique en les y conduisant régulièrement.

« Ceci est du dressage de Vevey.

« De plus, ces animaux ne font jamais de saletés dans une maison, j'en appelle au témoignage des camarades possesseurs de chiens de l'école de Mme Eustis.

« 4° Les chiens n'amèneront jamais de puces ni d'odeur détestable dans les locaux, car on nous a donné, pendant les trois semaines de dressage, des leçons à ce sujet, et les bêtes sont étrillées et brossées journellement et, comme elles ne sortent jamais seules, elles ne rôdent et ne risquent pas d'amener en rentrant des odeurs quelles qu'elles soient, j'en réponds.

« Pour ce qui est de l'opportunité d'une intervention de notre Groupement dans l'achat du chien, je vote pour, car l'U.A.G. a été créée pour les Aveugles et par eux : donc il est tout indiqué de faciliter les Aveugles par tous les moyens pour l'achat de ce précieux auxiliaire.

« Je conclus en adressant au camarade Cagnard un seul reproche : celui d'avoir abordé un sujet sur lequel il n'avait que de fausses idées, égarant ainsi le jugement de ses camarades non initiés.

« Eugène JANDOT. »

A propos d'une lettre, parue à cette rubrique (numéro de juin 1932), du camarade P. Giroir.

Rappelons quelques termes de cette lettre, dont je remercie vivement le signataire :

« Il serait affreusement égoïste, de la part des anciens combattants et victimes de la guerre, de borner leurs efforts à la défense de leurs intérêts personnels ; ils doivent chercher à utiliser leurs misères et leurs deuils pour faire disparaître des cataclysmes semblables à celui qu'ils ont vécu. »

Je ne doute pas un seul instant que notre camarade Giroir ait exprimé là le sentiment profond de tous nos membres. Et pourtant, moi qui, sans jamais négliger mes devoirs de membre de l'Union des Aveugles de Guerre, pratique journallement la plus universelle collaboration avec nos frères d'infirmité, je dois bien constater, avec quelle amertume, les aveugles civils (à part peut-être ceux d'Italie, de Pologne et de Russie), ont la plus grande tendance, d'une manière générale, à taxer précisément d'égoïsme leurs frères, les Aveugles de Guerre.

Favorisés par un plus grand prestige moral, par des moyens financiers plus puissants, par une indépendance plus assise, notre Union peut et doit cependant merveilleusement féconder dans le monde entier l'œuvre, combien pacifique, entreprise dans notre pays par les Valentin Haüy, les Louis Braille, les Théophile Cart, etc., et poursuivie inlassablement, par une multitude d'organisations, dont nous pourrions puissamment contribuer à coordonner les actions dispersées et trop souvent incohérentes. Notre solidarité agissante en faveur de nos frères moins favorisés que nous, anciens voyants (nous sommes plus que quiconque capables de comprendre et de faire comprendre) ne saurait que renforcer nos droits sacrés de victimes de guerre vis-à-vis de notre pays et de toute l'Humanité...

Plus terriblement éprouvés par la guerre, nous avons aussi le droit et le devoir de revendiquer avec plus de force, pour notre pays et pour tous les autres, la Paix, qui, seule, non seulement peut épargner à des centaines de milliers (pour ne pas dire « des millions ») d'êtres humains, nos souffrances de chaque jour, mais encore peut permettre de consacrer au soulagement des souffrances humaines de toutes sortes, la plus grosse partie des formidables dépenses d'argent et de bonne

volonté, imposées à toutes les nations par la perpétuelle menace de guerre, meurtrière et dévastatrice.

Je ne doute pas un seul instant que tous les hommes d'aujourd'hui, à part quelques fous, qui ne sont d'ailleurs plus vraiment des hommes, ni même simplement des Français), désirent sincèrement éviter un nouveau conflit international, dont les nations les plus victorieuses et leurs ressortissants les plus favorisés ne sauraient être que de pitoyables victimes. Mais je dois bien aussi constater que, même sur le terrain de la politique nationale, les plus inconciliables inimitiés proviennent du fait que, tout le monde étant unanime à désirer la Paix, chacun s'acharne à vouloir la réaliser par son système à lui, à son parti, à son peuple et dédaigné de prêter la moindre attention au seul moyen acceptable par tous et qui a cependant fait surabondamment la preuve de son efficacité : la possibilité pour chacun de comprendre les autres... revenez à l'impossibilité de nous comprendre sans interprètes incompetents ou infidèles, entre Français de Flandre, de Bretagne, de Lorraine, d'Auvergne, de Gascogne, de Provence, du Roussillon, de Corse, etc., et vous reviendrez mathématiquement, en France, que ce soit le régime politique ou religieux, « théoriquement adopté », au temps où nos ancêtres se faisaient consciencieusement, les uns aux autres, tout le mal qu'ils pouvaient se faire avec des massues, des arbalètes, puis des mousquets, des canons, à quoi ils ne se seraient pas fait faute d'ajouter les gaz asphyxiants et bactériologiques, s'ils les avaient connus... Par contre, maintenez, pour tous les Français, sans préjudice de leurs divers dialectes régionaux, « la possibilité gratuite et obligatoire » de se comprendre (ce qui ne veut pas dire « de ne pas se disputer »), par l'auxiliaire d'une même langue nationale et, quels que soient notre Constitution et notre Gouvernement, l'une comme l'autre maintiendront facilement ce minimum de Paix civile, sans laquelle toute existence individuelle est à tout instant menacée...

L'espéranto est irréfutablement le meilleur moyen de réaliser « rapidement » entre tous les peuples humains, dans toutes les branches d'activité sociale, et, plus particulièrement en matière de coopération typhlophile, ce qui est maintenant réalisé par les Français en France, dans celui des pays du monde entier qui, soit dit sans aucun chauvinisme, mérite le plus justement le nom de Nation.

La dernière assemblée générale de notre U.A.G. a émis le vœu que cette langue auxiliaire internationale soit, dès maintenant, obli-

gatoirement enseignée dans toutes les écoles du monde entier. Pour l'Union des Aveugles de Guerre, pour tous les Anciens Combattants, pour notre France, pour tous nos frères aveugles, pour toute l'Humanité, je me bornerai, en conclusion, de regretter de toute ma force qu'il n'ait pas encore été plus largement diffusé, et particulièrement à l'occasion des actuelles conférences de Genève et de Lausanne, ce vœu de notre dernière assemblée générale, qui, cependant, a sollicité à ce vœu « l'adhésion unanime de tous les hommes de bon sens et de bonne volonté, particulièrement de toutes les victimes de la guerre, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou nationales.

Albert MASSELIER.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, une somme de 21.900 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	2.700
Allocations veuves, enfants et couronnes.	11.760
Secours	7.440

Il y a lieu d'ajouter, à ces 21.900 fr., une somme de 102.700 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt et une demandes de secours, dont sept n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Roche, de Saint-Martin-en-Coailleux (Loiret), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Alice, née le 13 juillet 1932.

Notre camarade et Mme Doudard (Joseph), de Montertelot, Roc Saint-André (Morbihan), nous font part de la naissance des septième et huitième enfants, jumeaux, Paul et Pauline, nés le 9 juillet 1932.

Notre camarade et Mme Vial, de La Ricamarie (Loire), nous font part de la naissance de leur fils, Joseph, né le 11 juillet 1932.

Notre camarade et Mme Baudoin (Victor), de Deuil (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Paul, né le 7 juillet 1932.

Notre camarade et Mme Rohken, d'Orgeval (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fille, Jacqueline, née le 2 août 1932.

Notre camarade et Mme Courteix, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 20 août 1932.

Notre camarade et Mme Hubert, d'Orléans (Loiret), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Michel, né le 16 août 1932.

Notre camarade et Mme Deldon, de La Vilatte (Haute-Loire), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Pierre, né le 29 juillet 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Vendeville, d'Arques (Pas-de-Calais), nous fait part de son récent mariage.

Notre camarade Jannot, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Lucienne Jannot, qui a été célébré le 9 juillet 1932.

Notre camarade Le Hetet, de Dinan (Côtes-du-Nord), nous fait part du mariage de son fils, Maurice, avec Mlle Bordenave, qui a été célébré le 30 juillet 1932.

Notre camarade Pichonneau, de Longué (Maine-et-Loire), nous fait part de son mariage avec Mme Roussière, qui a été célébré le 27 août.

Notre camarade Gréard, de Voves (Eure-et-Loir), nous fait part du mariage de sa fille, Henriette, avec M. Quettier, qui a été célébré le 25 juin 1932.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De Michel (Jean), né le 20 janvier 1889, à Ottonville (Moselle), décédé le 18 juillet 1932.

De Herrenberger (Louis), né le 28 mars 1880, à Fergersheim (Bas-Rhin), décédé le 13 août 1932. Il laisse une veuve et un enfant.

Ces deux camarades, qui avaient servi dans les rangs allemands, devinrent Français à la suite du Traité de Versailles et faisaient partie

de ce Groupe d'Aveugles de Guerre Alsaciens-Lorrains, qui nous a donné déjà maintes preuves de son attachement.

De Goguillon (Arthur), de Loivre (Marne), décédé le 13 août 1932.

Goguillon était soldat de 2^e classe au 1^{er} Train d'Equipages. Réformé 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et un enfant.

De la femme de notre camarade Bellenger, de Malaunay (Seine-Inférieure), décédée en août 1932.

Du fils de notre camarade Baudoin, de Deuil (Seine-et-Oise), décédé le 12 août 1932, à cinq semaines.

Du fils de notre camarade Declercq, de Watrellos (Nord), décédé à dix-sept mois.

Naissance et décès de l'enfant de notre camarade Le Floch, de Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord).

De la mère de notre camarade Liotaud, d'Aix-en-Provence, décédée à Marseille, à soixante-quinze ans.

Du père de notre camarade Maillasson, de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), décédé le 16 juin, à soixante-seize ans.

Du beau-père de notre camarade Bompuis, de Port-Saint-Saône, décédé le 15 mai, à Paris.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Assemblée Générale de la Départementale du Finistère, du 7 Juillet 1932

Sont présents :

Prigent, Jung, Bénéat, Stéphan (J.-P.), Bellec, Quéré, Le Borgne (L.), Bouguen, Kerrien, Masson, Barbier, Gastrec, Férézou, Le Lann, Kromer, Deniel, Le Cocq, Sibiril.

Kaigre, trésorier, et Piton, commissaire aux comptes.

Amblard, délégué de l'U.A.G.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Le Cocq : Argouach, Gohiec, Guillou, Lavolé.

A Sibiril : Nicolas (F.), Le Borgne (J.), Castel (H.), Verdelet, Coat.

Le Cocq, président, ouvre la séance à 10 h. 30, et est heureux de constater que les camarades sont toujours nombreux à notre assemblée départementale, que le but principal de notre section étant de resserrer les liens de camaraderie entre les Aveugles de Guerre du département, notre assemblée annuelle nous permet de nous retrouver et de mieux nous connaître.

Le Cocq, au nom de tous, adresse ses remerciements à Amblard et dit tout le plaisir qu'il a à l'avoir aujourd'hui parmi nous.

Le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du rapport moral, qui est adopté à l'unanimité.

Puis, le commissaire aux comptes donne la situation financière, qui est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie Kaigre et Piton, commissaire aux comptes, pour leur amicale collaboration, le dévouement et la bonne camaraderie qu'ils nous témoignent en toutes circonstances.

Le président donne ensuite la parole au camarade Amblard, secrétaire général de l'Union, qui fait un exposé très détaillé sur ce qu'a fait le Conseil d'administration de l'U.A.G. ; sur toutes les démarches entreprises dans le courant de l'année ; des résultats obtenus (catégorisation par la nouvelle allocation).

Amblard adresse ses souhaits de prospérité à la Section.

Après l'exposé d'Amblard, différents vœux et motions sont déposés :

1° Les camarades de la Départementale du Finistère, réunis en assemblée générale, adressent au Conseil d'administration, en particulier au président et à son Bureau, l'expression de leur plus vive reconnaissance au sujet de l'activité qu'ils ont déployée pour l'amélioration du sort des Aveugles de Guerre et leur font confiance pour mener à bien les justes revendications restant encore en souffrance.

2° Les camarades de la Départementale du Finistère, réunis en assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du camarade Amblard, éprouvent une vive satisfaction d'être tenus au courant des affaires de l'Union par un représentant qualifié et demandent, en conséquence que l'U.A.G. soit toujours ainsi représenté dans les assemblées régionales et départementales.

3° Les Aveugles de Guerre du Finistère, réunis en assemblée

générale demandent que l'allocation accordée à la veuve au décès d'un camarade soit portée à 6.000 francs.

4° Les Aveugles de Guerre du Finistère demandent que les enfants des Aveugles de Guerre employés dans les administrations publiques soient placés au plus près de la résidence de leurs parents.

Lecture est donnée d'une lettre invitant notre Départementale à se faire représenter à l'inauguration du monument élevé à Sainte-Anne-d'Auray, aux 240.000 Bretons, morts pendant la Grande Guerre. Prigent et Quéré représenteront la Section le 24 juillet à Sainte-Anne-d'Auray.

Amblard demande si des camarades n'auraient pas quelques questions à lui poser.

A la demande des camarades, il donne des explications sur « La Dette » et les résultats obtenus.

L'ordre du jour appelant ensuite l'élection du Conseil d'administration, sont élus membres du Conseil :

Le Cocq, Bénéat, Stephan (J.-P.), Prigent, Sibiril.

Kaigre, trésorier, et Piton, commissaire aux comptes.

A la réunion du Conseil d'administration, tenue après l'assemblée, Le Cocq a été réélu président, et Sibiril, secrétaire.

A 12 h. 30, l'on se trouve réunis à l'Hôtel de Bretagne, où un repas en commun est servi. A la fin du déjeuner, des camarades se font entendre dans leur répertoire, particulièrement Barbier dans ses chansons en breton.

L'on danse ensuite jusqu'à l'heure des trains et on se donne rendez-vous à l'année prochaine.

Section Départementale du Finistère

EXERCICE 1931-1932.

Recettes :

En caisse au 31 juin.....	3.998 70
Subvention départementale	40 »
Intérêts	139 65
Total.....	<u>4.178 35</u>

Dépenses :

Le 11 novembre, une gerbe au Monument des Morts..	35 »
Réunion du 17 mars, trois délégués à 25 francs.....	75 »
Frais de délégation à l'U.A.G.....	45 »
Convocation de l'assemblée générale	635 »
Frais de Secrétariat	20 »
<hr/>	
Total.....	810 »
<hr/>	
En caisse à ce jour.....	3.368 35

Brest, le 27 juillet 1932.

Le Commissaire aux comptes :
Géo. PITON.

Le Trésorier :
L. KAIGRE.

Nous informons les camarades du Département du Finistère, qui désireraient des photos du groupe après l'assemblée générale, d'adresser leurs commandes au Bureau de leur Départementale. Ci-dessous les prix :

La carte postale sur beau papier : 2 francs.

Les agrandissements : 18 sur 24 : 6 fr. 50; 24 sur 30 : 10f r.; 30 sur 40 : 15 francs, port en sus.

Section Régionale de Bordeaux

Les camarades de la Section, non possesseurs de la canne blanche, peuvent, dès à présent, grâce au don généreux de M. Sedart, être mis en possession de cette canne blanche en s'adressant au camarade Almey, vice-président de la Section, 30, place Pey-Berland, à Bordeaux.

Avis divers

M. Leavo (Broderies Réunionnaises), 11, rue du Colisée, Paris (8^e), propose aux Aveugles de Guerre, une occupation facile, consistant en travaux de paille tressée, simples à exécuter.

Ecrire à l'adresse ci-dessus.

Le camarade Mauger (Gaston), domicilié, 16, rue Nolet, à Paris (17^e), serait acheteur d'une machine à écrire en Braille, marque Berger, en bon état.

Lui faire offres en indiquant le numéro de la machine et le prix demandé.

Le fabricant de la « Lame des Aveugles » voudrait recevoir les adresses d'aveugles désirant trouver une occupation lucrative et qui pourraient, éventuellement, visiter la clientèle particulière de luxe, à Paris ou en province, avec cet article qui est de vente facile et de très grande consommation.

Tout le bénéfice est pour les Aveugles.

Se présenter à la Société des Ateliers d'Aveugles, 9, rue de l'Echelle, Paris (9^e).

Le camarade R. Becker, 31, rue de Maubeuge, Paris. Téléphone : Trudaine 08-66, très bien placé en rubans, carbones et papeterie, offre ses services aux maisons désireuses de diminuer leurs frais généraux.

Le camarade J. Granet Jeune, boulevard de la République, à Grisolles (Tarn-et-Garonne), serait acheteur d'un coupe-chiendent, appelé aussi guillotine, en bon état.

Lui faire offre en indiquant le prix.

A vendre : Machine 50, jauge 36, avec pied en fonte, en bon état, 800 francs.

S'adresser à Mme P. Martin, 10, rue de l'Union, La Courneuve (Seine).

A vendre : Centre de la Bourgogne, près Chalon-sur-Saône, un pavillon de 5 pièces, en bon état, électricité, avec cave, grenier, jardin potager, plein rapport, source, parcelle terrain, vignes 23 ares 75.

Conviendrait à camarade ayant nombreuse famille désirant vivre au grand air.

Prix : 28.000 francs, facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Bonnardin (Benôit), à Vingelles-Moroges, par Buxy (Saône-et-Loire).

LOI LOUCHEUR

Société Coopérative d'H.B.M. de Blanc-Mesnil
approuvée et sous le contrôle de l'Etat

Pour acquérir dès maintenant un des 23 pavillons construits place de la Nouvelle-Mairie, s'adresser au trésorier, M. R. Fournier 30, square de Clignancourt, Paris (18^e), visible le jeudi de 14 à 18 heures ou sur place, pour visiter, Bureau des ventes du Lotissement de la Nouvelle Mairie.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Subvention des Hautes-Pyrénées, 100 fr. — Ville du Creusot, 200 fr. — Ville de Céret, 200 fr. — M. Leblond, à Metz, 448 fr. — Préfecture du Pas-de-Calais, 500 fr. — Commune de Bourgogne (Marne), 50 francs.

Liste des Donateurs

Notre camarade Delacourt, 100 fr. — Mmes Toudy et Chaudieu, La Garenne-Colombes, 20 fr. — Mme la Marquise de Puivert, Paris, 100 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Anonyme, 100 fr. — Compagnie des Notaires de l'Arrondissement de Meaux, 60 fr. — Mme Mesnier, 20 fr. — Mme Audoux, 20 fr. — Mme Pumpelly, à Paris, 50 fr. — Mme Luck, à Londres, 500 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Zula Crosse, Paris, 100 fr. — M. Roeser, 1.000 fr. — Mme Levier, 100 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de Mlle Gréard avec M. Quettier, à Voves (Eure-et-Loir), 25 fr. — Divers : 3.563 fr. 53.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;
M. le colonel de TRAVERSAY, Vice-Président;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;
Mme DU BOS;
Mme BROQUIN;
M. Marcel BLOCH;
M. CHEPPER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme CONTAMIN;
Mme FRANCIS DE CROISSET;
Mlle JALAGUIER;
Mlle d'HERBEMONT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEISS;
M. MAYER;
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAL;

